



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

|   |  |
|---|--|
| Nombre de conseillers en exercice : <b>39</b>                     | Date de convocation :<br><b>27 juin 2025</b> |
| Nombre de conseillers présents : <b>30</b>                        |  |
| Nombre de suffrages exprimés : <b>37</b> dont : <b>7 pouvoirs</b> |  |

### SÉANCE DU 08 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le huit du mois de juillet à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à Artonne.

#### Présents avec voix délibérante :

Denis BEAUVAIS, Stéphane CHABANON, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Sandrine COUTURAT, Catherine CUZIN, Patrice DARPOUX, Emmanuelle DE CASTRO, André DEMAY, Claude DENIER, David DESPAX, Fabienne GASTON, Michel GAUME, Roland GENESTIER, Emilie GOURBEYRE, Stéphane HOUSSIER, Pascal LABBE, Jean-Luc LAQUENAIRE, Bernard MANILLERE, Pascale MORIN, Laurent PLANCHE, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Vanessa ROLLET, Thierry SEGUIN, Guy TIXIER, Carmen FUENTES (suppléante de Stéphane BARDIN), Serge BOUCHER (suppléant de Loïc CHATARD), Guylaine DUMARCHEY (suppléante de Gilles MAS), Jean-Jacques MATHILLON

#### Absents ayant donné un pouvoir :

Brigitte BILLEBAUD a donné pouvoir à Luc CHAPUT, Marc CARRIAS a donné pouvoir à Fabienne GASTON, Cécile GILBERT a donné pouvoir à Bernard MANILLERE, Françoise MECHIN-VERNIER a donné pouvoir à Denis BEAUVAIS, Matéo MOREL a donné pouvoir à Claude RAYNAUD, Nicole PEREZ a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT, Rémy PETOTON a donné pouvoir à Claude DENIER

#### Absents représentés :

Stéphane BARDIN, Loïc CHATARD, Gilles MAS

#### Absents :

Guillaume LAURENT, Pierre LYAN

Secrétaire de séance : Stéphane HOUSSIER

**Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.**

Délibération n°2025\_120 : **Mobilité - Bus des Montagnes et bus de Noël**

#### Finances locales - Divers

Rapporteur : Luc CHAPUT

Le département du Puy-de-Dôme reconduit le dispositif du « Bus des Montagnes » pour le sommet de l'élevage, entre le 2 et le 5 octobre 2025, à une date définie par le département.

Le dispositif « Bus de Noël » sera également reconduit pour le marché de Noël en décembre à la date définie par le département.

Ils permettent aux habitants du territoire de se rendre aux manifestations d'ampleur au tarif unique de 3 € aller-retour.

Le reste à charge est financé par Plaine Limagne et le département.

Plaine Limagne est invitée à mettre en place cette opération sur son territoire.

→ **Le conseil communautaire, à l'unanimité décide :**

- **d'autoriser Plaine Limagne à prendre part au dispositif « Bus des Montagnes » pour le sommet de l'élevage,**
- **d'autoriser Plaine Limagne à prendre part au dispositif « Bus de Noël » pour le marché de Noël si le département reconduit l'opération,**
- **d'autoriser le président à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'application de la présente décision.**

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

Ont signé au registre le président et le secrétaire de séance.

Pour extrait certifié conforme

À Aigueperse, le 17 juillet 2025

Le président,

Claude RAYNAUD

*Signé électroniquement*

Le secrétaire de séance,

Stéphane HOUSSIER

*Signé électroniquement*